



## CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 10/02/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Ludivine CAZENAVE, Pascale COLLART DUTILLEUL, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIÈRE, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Alain JOUBERT, Sylvie PAPON.

Absents : Mathieu BOUSSOUGANT, Alexis DURAND, Élodie TEILLET, Didier THIBAUDEAU.

Secrétaire de séance : Zita DUBOIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 08 et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 transmis pour lecture aux membres de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour de la séance :

1. Délibération : désignation d'un nouveau délégué SIRP jusqu'aux élections municipales
2. Point sur les dépenses et les recettes 2025 (section de fonctionnement et d'investissement)
3. Point sur les travaux d'aménagement du carrefour
4. Réflexion sur les travaux de voirie 2026
5. Constitution du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026
6. Questions diverses

#### **1. Délibération : désignation d'un nouveau délégué SIRP jusqu'aux élections municipales**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D2020-013 du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) des Vallons et Palus,

Considérant la nécessité de remplacer un délégué titulaire du syndicat en cas de démission,

Considérant la démission de Monsieur Thierry FAYE aux fonctions de délégué du SIRP,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Vallons et Palus au sens des dispositions des articles L.5211-6, L5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'aux élections municipales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE à l'unanimité des membres présents (8 voix POUR) comme nouvelle déléguée **Madame Sylvie PAPON**.

Ludivine CAZENAVE quitte la séance à 20 H 05.

## **2. Point sur les dépenses et les recettes 2025 (section de fonctionnement et d'investissement)**

Monsieur le maire présente les chiffres de l'exercice 2025, en reprenant ligne par ligne tous les articles relatifs aux dépenses et aux recettes de chaque section, qui se résument comme suit :

| <b>ANNEE 2025</b>      | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Budget primitif</b> | <b>614 721,59</b>     | <b>358 578,92</b>     |
| <b>DÉPENSES</b>        | <b>468 283,25</b>     | <b>157 076,16</b>     |
| <b>RECETTES</b>        | <b>476 515,08</b>     | <b>248 983,09</b>     |

Il attire l'attention sur l'écart important entre les recettes et dépenses d'investissement s'expliquant par le fait que les travaux d'aménagement de bourg ont été décalés en janvier 2026 et que le montant de l'emprunt a été versé en 2025. Il ajoute que le vote du Compte Financier Unique 2025 devrait avoir lieu le mardi 10 mars 2026 lors de la dernière séance de cette mandature.

## **3. Point sur les travaux d'aménagement de bourg**

Monsieur DUBOUREAU informe l'assemblée du fait que les travaux de l'entreprise CMR ont pris un peu de retard compte tenu des intempéries de ces derniers jours. Il ajoute que lors de la réunion de chantier de ce jour, un état des lieux des prestations non réalisées a été effectué et précise que l'emplacement de l'abri bus (coté direction St André / Libourne) doit être repensé par le VRD. Pascale COLLART DUTILLEUL indique que le chantier n'est pas facile et qu'il y a beaucoup d'imprévus, elle souligne que certains points doivent effectivement être revus.

Monsieur le Maire ajoute que le revêtement choisi (produit poreux) nécessite deux mois de repos en big-bag avant son application, ce qui laisse supposer sa mise en œuvre seulement courant mai. Une information sera faite ultérieurement aux administrés.

## **4. Réflexion sur les travaux de voirie 2026**

Monsieur DUBOUREAU n'a pas eu d'information de la Communauté de Communes concernant les travaux qui pourraient être envisagés au vu de l'enveloppe attribuée (identique à 2025). Il suggère d'envisager des travaux sur une portion de la route des palus, très endommagée et Alain JOUBERT évoque le chemin des Joncs qui nécessiterait un raboutage, la mise en place de calcaire et un cylindrage.

## **5. Constitution du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026**

Monsieur le Maire fait un rapide tour de table pour connaître les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales. Il précise qu'il sera présent toute la journée et Patrick de COURNUAUD ajoute qu'il est en mesure d'être présent également de 8 H à 18 H si besoin. Le planning sera finalisé lors de la séance du 10 mars prochain.

## **6. Questions diverses**

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- Jardin du souvenir : suite à la sollicitation d'un administré, il suggère de prévoir dans le règlement du cimetière, un emplacement vers le jardin du souvenir pour les familles qui souhaiteraient mettre une plaque avec le nom et prénom du ou de la défunte dont les cendres ont été dispersées (taille de la plaque et emplacement sur le côté du columbarium).
- Projet de conférence sur la santé : une administrée propose d'organiser deux ou trois conférences dans le domaine de la santé et du médical à la salle des fêtes et souhaiterait connaître les modalités. Une mise à disposition de la salle des fêtes pourrait être envisagée un mardi soir ou un jeudi soir à titre gratuit.

- Le Petit Journal : la dernière édition (n° 24) de cette mandature est en cours de préparation pour être distribuée début mars.

Baudouin de LA RIVIERE suggère que le stock de jouets déposés à côté des poubelles de l'école soit emmené à la déchetterie.

Patrick de COURNUAUD a demandé un devis pour le remplacement du contacteur afin que les cloches sonnent à nouveau, et du grillage dans les fenêtres de la flèche pour protéger la venue des pigeons. Il précise qu'un nettoyage des fientes de pigeons serait nécessaire également. Il va demander trois devis séparés à la Société ACH-NHP en charge de l'entretien des cloches. Par ailleurs, il informe l'assemblée que la diffusion du film « En fanfare » est prévue le 13 mars au soir à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.

**Jean-Marc DUBOUREAU,**  
Le maire

**Zita DUBOIS,**  
La secrétaire de séance